



LA RÉUNION

RÉUNION MAGAZINE | JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION

SPÉCIAL COVID-19

LES MESURES RÉGIONALES À L'HEURE DE LA CRISE



ÉCONOMIE / SOLIDARITÉ

LES AIDES EXPLIQUÉES



www.regionreunion.com

SOMMAIRE



4 > 7

Soutenir les entreprises, l'activité

8

Continuité territoriale : délais ajustés

9

Le service Car Jaune s'adapte

10

Les chantiers sécurisés

11

Accompagner les plus fragiles

12

Soutenir les stagiaires réunionnais :
Formation à distance et maintien de la rémunération

13

Gestes éco-citoyens

14 > 15

Culture et sport en mode confinement

JOURNAL DE LA RÉGION RÉUNION
NUMÉRO SPÉCIAL AVRIL 2020

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION VINCENT PAYET //
RÉDACTRICE EN CHEF ANNE-VALÉRIE FONTAINE //
RÉDACTION LOËTTIA SIBY //
PHOTOGRAPHIE DAVID CHANE-SEE-CHU - JULIEN KONDOKI - JEAN-MICHEL EXILE //
CONCEPTION GRAPHIQUE BÉATRICE BAILLIF //
CONCEPTION DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
RÉGION RÉUNION //

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION
HÔTEL DE RÉGION PIERRE LAGOURGUE // AVENUE RENÉ CASSIN – MOUFIA
BP 67190 // 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
T 0262 487 000 / F 0262 487 071
com@cr-reunion.fr // www.regionreunion.com

Diffusion : www.regionreunion.com // No ISSN : 2551-5098 //

APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT (AMI)

#NOTRE
MISSION
SERVIR
LA RÉUNION

#RÉGION RÉUNION

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

« PASS NUMÉRIQUE »

La Région Réunion lance l'AMI
« Pass Numérique » pour sélectionner
les **structures de médiation numérique**
qui **accompagnent les publics**
les plus éloignés du numérique
grâce aux **Pass Numériques**.

MISSIONS

- La structuration de la filière de médiation numérique,
- Le déploiement d'actions locales efficaces et cohérentes,
- Diffusion de carnet de Pass Numériques

PUBLICS CIBLÉS / BÉNÉFICIAIRES

- **Associations** intervenant dans le domaine de l'accompagnement et de l'inclusion numérique.
- **Établissements** publics ou de services publics (CCAS, Maison France Service,...)

DOSSIER À TÉLÉCHARGER SUR
www.regionreunion.com
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS
PAR MAIL

JUSQU'AU 29 MAI 2020 À 12h

À emilie.jarry@cr-reunion.fr
avec l'intitulé « AMI - Pass numérique »

+ D'INFOS : emilie.jarry@cr-reunion.fr |
0262 67 20 19





> L'Assemblée plénière extraordinaire du 10 avril dernier a voté les mesures d'urgence pour la solidarité et l'économie.

RÉPONDRE DE MANIÈRE COLLECTIVE ET COHÉRENTE À CETTE SITUATION INÉDITE

Nous devons faire face ces dernières semaines à une crise sanitaire inédite et violente qui frappe de façon spectaculaire les populations de nombreux pays.

La propagation de l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement instaurées par l'État pour la contenir impactent à des degrés divers chaque Réunionnaise, chaque Réunionnais, chaque famille, chaque entreprise, chaque association ici dans notre île.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons naturellement et immédiatement décidé de nous engager. Dès le 17 mars, nous avons mis en place un premier plan de poursuite et de continuité du service public régional. Cette nouvelle organisation qui privilégie autant que possible le télétravail permet aux différents services de rester opérationnels et d'assurer leurs missions essentielles au service de l'intérêt général auprès de chacun d'entre vous.

Dans un second temps, j'ai décidé, en tant que Président du Conseil Régional, de réunir l'ensemble des acteurs publics et privés au sein d'un Comité Economique Exceptionnel de Gestion de Crise. Dans le même ordre d'idées, j'ai tenu à réunir les acteurs de l'import-export ainsi que les organisations et professionnels du tourisme.

L'impact important de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises et donc sur l'emploi, nécessitait de garantir dès le départ une démarche de cohérence et de solidarité des politiques publiques. L'objectif : agir ensemble pour plus d'efficacité.

Dans le même temps, nous nous sommes mobilisés pour participer et pour renforcer les moyens d'actions pour l'acquisition de matériels sanitaires (masques, gants, chasubles...).

Ces équipements doivent servir bien sûr en priorité absolue au personnel de santé. Nous devons aussi assurer la protection de l'ensemble des personnes, agents, salariés qui sont en contact avec chacun d'entre vous dans le cadre de leurs missions. Enfin, nous avons à poser dès maintenant le sujet

d'une généralisation du port du masque pour la population. C'est une fois encore une question qu'il faudra engager avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, j'ai proposé le déblocage d'une première enveloppe d'urgence de 59 millions d'euros. Sur ce montant global, 39 millions d'euros seront

consacrés à un renfort direct aux entreprises, en particulier aux plus petites d'entre elles. L'urgence ici est d'apporter un soutien en trésorerie pour permettre à ces entreprises de supporter le choc d'une perte d'activité très violente. Ces mesures ont été approuvées et votées lors de l'Assemblée plénière extraordinaire du 10 avril dernier.

Enfin, nous avons tenu pendant cette période à participer à accompagner les Réunionnais parmi les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'attribuer une enveloppe de près de 3 millions d'euros aux associations pour

la distribution de colis alimentaires et de secours d'urgence. Ces mesures inédites vont nécessairement modifier le plan budgétaire de la collectivité régionale pour cette année. Elles impliqueront, lorsque le temps sera venu, de nouveaux arbitrages financiers.

Ce sera la traduction, une fois encore, de notre capacité d'adaptation pour nous permettre d'affronter collectivement cette crise sanitaire, économique et sociale qui frappe de plein fouet l'ensemble de la société réunionnaise et l'ensemble du monde. Nous devons ensemble faire face. Et je sais aussi que les efforts de chacun aujourd'hui sont le gage d'une reconstruction qui profitera demain au plus grand nombre.

Notre mission, plus que jamais, servir La Réunion.

« CETTE NOUVELLE ORGANISATION QUI PRIVILÉGIE AUTANT QUE POSSIBLE LE TÉLÉTRAVAIL PERMET AUX DIFFÉRENTS SERVICES DE RESTER OPÉRATIONNELS ET D'ASSURER LEURS MISSIONS ESSENTIELLES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AUPRÈS DE CHACUN D'ENTRE VOUS. »

DIDIER ROBERT,
PRÉSIDENT DE LA RÉGION RÉUNION

5 OUTILS ET 50 M€ POUR L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE



1 FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE (FSN)

L'État a mis en place un dispositif de solidarité nationale, le FSN, auquel les Régions de France participent de manière volontariste de 250 M€.

La Région Réunion, en particulier, consacre 2 161 000 € au FSN, en plus de son dispositif propre de solidarité régionale, avec un montant pouvant aller jusqu'à 2 000 € d'aide régionale pour l'entreprise bénéficiaire.

Le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) est ouvert aux très petites entreprises indépendantes (à l'exclusion de celles appartenant à un groupe de sociétés), quel que soit leur statut (société ou entrepreneur individuel) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs dont il s'agit de l'activité principale).

Il se compose de deux volets.

→ VOLET 1 GÉRÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) :

Octroi d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

La demande d'aide doit se faire sur le site : <https://www.impots.gouv.fr>.

Cliquez pour télécharger le guide pratique pour déposer une demande d'aide .

→ VOLET 2 GÉRÉ PAR LA RÉGION :

Aide complémentaire forfaitaire pouvant aller jusqu'à 2 000 € attribuée au cas par cas pour les situations les plus difficiles, afin d'éviter les faillites.

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES AU VOLET 2 DOIVENT ÊTRE ÉLIGIBLES AU VOLET 1.

Elles doivent également remplir les conditions suivantes :

- ➔ employer au moins un salarié en CDD ou CDI ;
- ➔ se trouver dans l'impossibilité de régler leurs créances à 30 jours ;
- ➔ s'être vu refuser un prêt de trésorerie d'un montant « raisonnable » par leur banque.



2 FONDS DE SOLIDARITÉ RÉGIONALE (FSR)

Cette aide, dont le montant varie de 1 000 à 2 500€, bénéficie aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs et professions indépendantes inclus.

Elle est ouverte aux entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 € et qui ont, pendant la période de confinement, été contraintes de fermer ou bien ont subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20 %.

→ **Sont éligibles les dépenses suivantes :**

→ Besoin en fonds de roulement qui permettra de conso-

lider la situation financière de l'entreprise afin de relancer l'investissement ;

→ Et/ou l'acquisition en bien d'équipement et/ou l'activité.

→ **La subvention sera allouée de manière forfaitaire par tranche de chiffre d'affaires :**

→ <50 000 euros = 1 000,00 €

→ 50 001 euros – 150 000 euros = 1 500 €

→ 150 001 euros – 250 000 euros = 2 000 €

→ 250 001 euros – 500 000 euros = 2 500 €

bpifrance | SERVICE CLIENT



3 FONDS DE GARANTIE RÉGIONALE

En partenariat avec Bpifrance, ce fonds a pour objectif de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des TPE quelque soit leur date de création, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires de court terme.

Ces renforcements de la structure financière peuvent concerner :

→ Les nouveaux financements amortissables (crédit, crédit bail) ;

→ Les besoins en fonds de roulement ;

→ Les financements relais : crédit d'impôt ou subvention notifiée ;

→ Les crédits court terme consolidés.

Les prêts seront garantis à 80 % avec une commission de 1,25 %.

Ce fonds est abondé à hauteur de 6 M€, dont 3 M€ par la Région et 3 M€ par Bpifrance.



5 OUTILS ET 50 M€ POUR L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE



4 FONDS DE REBOND RÉGIONAL

Dans l'objectif de renforcer la trésorerie des PME impactées par la crise sanitaire, le Fonds de rebond régional octroie, sous la forme d'un prêt à taux zéro, une aide de 30 000 € à 300 000 € aux PME créées depuis plus d'un an (présentant au moins un bilan).

Ce fonds pour objectif d'alimenter les PME et de permettre leur financement dans des conditions facilitées :

- 2 ans de différé de remboursement
- Un taux d'intérêt de 0%
- Aucun frais de dossier



5 LE CHÈQUE NUMÉRIQUE : RENFORCE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

Pour accompagner les petites entreprises réunionnaises dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé de renforcer son « Chèque Numérique » afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins actuels.

Ainsi, les procédures sont simplifiées et le taux de subvention passe de 50 % à 80 % (le plafond de subvention passant de 2 000 € à 3 200 €).

LES PROJETS PEUVENT DÉSORMAIS INCLURE DES PRESTATIONS DE CONSEIL ET DE SÉCURISATION DES DONNÉES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL.

La création, la refonte de sites Internet ou d'applications mobiles, de solutions de vente en ligne, la présence sur les réseaux sociaux continuent à être encouragées et éligibles à ce dispositif.



LE FEDER À VOS CÔTÉS

Depuis le 17 mars, La Région a déployé un plan de continuité de service public et s'est réorganisé sur la base du télétravail afin de poursuivre ses missions : instructions des dossiers, paiements et mandatement des subventions et aides, mise en œuvre des mesures d'urgence.

Concernant la gestion des demandes d'aides et de paiements au titre du Programme Opérationnel FEDER 2014 – 2020, en raison des difficultés d'accès aux courriers postaux, les échanges avec les bénéficiaires peuvent se faire par mail pendant toute la durée du confinement.

→ Pour les nouvelles demandes :

Transmettre un mail à : accueil_feder@cr-reunion.fr

Une notification sera adressée au bénéficiaire dès affectation du dossier à un instructeur.

→ Pour les demandes de paiement FEDER et INTERREG :

➡ Pour les demandes datées du 10 mars : adresser une copie par mail au service instructeur.

➡ Pour les demandes en période de confinement : transmettre votre demande **exclusivement par mail** au votre service instructeur.



HOTLINE : 0262 92 24 56

- Région : Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) | didn-numerique@cr-reunion.fr
- Région : Direction des Affaires Economiques (DAE) | dae@cr-reunion.fr
- Région : Guichet d'Accueil FEDER | accueil_feder@cr-reunion.fr
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) | chequenumerique@cma-reunion.fr
- Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) | chequenumerique@reunion.cci.fr



CONTINUITÉ TERRITORIALE : DÉLAIS ET MODALITÉS ASSOUPPLIS DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

LA RÉGION RÉUNION S'EST ENGAGÉE DE MANIÈRE VOLONTAIRE À LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE AFIN D'AIDER LES RÉUNIONNAIS À VOYAGER VERS/DEPUIS LA MÉTROPOLE. LE DISPOSITIF ET SES MODALITÉS SONT AJUSTÉES ET ASSOUPPLIS AFIN DE NE PAS PÉNALISER LES VOYAGEURS.

Depuis le 16 mars dernier, les guichets d'accueil de la continuité territoriale sont fermés au public. C'est dans ce cadre, que la collectivité a décidé d'assouplir le cadre d'intervention du dispositif de la Continuité Territoriale :

→ Le délai de 2 mois maximum après la date du « vol retour » pour déposer les dossiers de « demande de remboursement de la campagne 2019 » et de « demande de remboursement de la campagne 2020 (exclusivement pour deuil) », est suspendu depuis le 17 mars 2020 et pendant toute la durée du confinement. Le délai restant pour le dépôt des dossiers recommencera à courir à compter de la date de la fin du confinement ;



→ INFOS : 0262 31 67 87

RETROUVEZ LES DÉTAILS ET CONDITIONS
SUR www.regionreunion.com

→ Les usagers ayant déjà retiré un « bon » et ne l'ayant pas utilisé à ce jour pourront le faire ré-activer à la réouverture des services de la Région Réunion. Pour cela, ils devront se présenter dans l'une des antennes de la Région Réunion ou à l'hôtel de Région et demander la réactivation du « bon » pour une nouvelle période de deux mois.

À noter : le « bon » ne pourra être réactivé qu'une seule fois et pour une nouvelle durée de 2 mois sur l'année 2020.

Nous vous conseillons de ne réactiver le « bon » que lorsque vous connaissez précisément votre nouvelle date de voyage.



LE SERVICE CAR JAUNE S'ADAPTE

LA RÉGION RÉUNION ASSURE LA CONTINUITÉ DES SERVICES DU RÉSEAU CAR JAUNE POUR QUE CHACUN PUISSE SE DÉPLACER POUR LES MOTIFS AUTORISÉS ET MUNIS DE LEUR ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE. L'OFFRE DE DÉPLACEMENT EST AINSI ADAPTÉE EN FONCTION DE LA DEMANDE ET DES MESURES GOUVERNEMENTALES. DE NOUVELLES GRILLES HORAIRES SONT MISES EN PLACE.

AVEZ-VOUS LA POSSIBILITÉ DE VOUS DÉPLACER AUTREMENT ?

Le covoiturage est possible à condition de ne transporter qu'un seul passager. Chaque passager du véhicule doit être muni d'une attestation individuelle de déplacement dérogatoire en règle (ou d'un justificatif de déplacement professionnel).

Tout comme le covoiturage, l'usage du vélo reste pour les déplacements autorisés sous réserve que l'utilisateur soit porteur d'une attestation.

Pour rappel tous les modes de transport doivent être utilisés avec parcimonie pour se conformer à l'objectif du confinement.



→ LE NON-RESPECT DU CONFINEMENT ENTRAÎNE UNE AMENDE DE 135 EUROS À LAQUELLE S'AJOUTERA DÉSORMAIS UNE SANCTION DE 200 € EN CAS DE RÉCIDIVE DU NON-RESPECT DU CONFINEMENT DANS LES 15 JOURS (DÉCRET PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIELLE 29/03/2020). UNE SOMME QUI S'ÉLÈVE À 450 € EN CAS DE MAJORATION. SI 4 VIOLATIONS SONT CONSTATÉES DANS LES 30 JOURS, LE DÉLIT PEUT ALORS ÊTRE PUNI DE 6 MOIS D'EMPRISONNEMENT ET 3 750 € D'AMENDE.

RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES

Afin de protéger au mieux les usagers et le personnel et de respecter les gestes barrières, des dispositions particulières ont été mises en place dans les gares et à bord des cars.

La vente de tickets à bord a été suspendue. Vous pouvez acheter votre titre de transport en gare routière, dans les points Info/Vente (selon les horaires d'ouverture en vigueur) ou en ligne :

- en téléchargeant l'application **M-Ticket Car Jaune** ;
- en rechargeant votre carte yPass sur la E-Boutique via www.carjaune.re ou l'application **Car Jaune**.

La montée et la descente des passagers s'effectuent exclusivement par les portes arrière des véhicules. L'accès physique des usagers à proximité du poste de conduite et de l'accompagnateur est interdit. L'utilisateur doit bien évidemment être muni de son attestation de déplacement dérogatoire, telle que prévue par les règles en vigueur actuellement, y compris à l'occasion de ses déplacements en transports en commun. Celle-ci peut faire l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre qui vérifient également la bonne application des gestes barrières et des distances à respecter dans le véhicule. Elles peuvent ainsi être amenées à faire descendre des passagers du véhicule si sa capacité maximale temporaire, rappelée à l'entrée du véhicule, est dépassée.

C'est dans cette optique que le nombre de personnes à bord des véhicules est également limité :

- 20 voyageurs sur les grands véhicules
- 15 voyageurs sur les véhicules Zéclair.

L'équipe Car Jaune comme les usagers doivent respecter les gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou un mouchoir, jeter les mouchoirs en papier usagés dans une poubelle...).



TOUTES LES INFOS DU RÉSEAU CAR JAUNE :

- www.carjaune.re et www.regionreunion.com
- 0262 81 82 83
- [f @carjaune974](https://www.facebook.com/carjaune974) et [@regionreunion](https://www.instagram.com/regionreunion)
- Affichages dans les gares, véhicules et sur les poteaux d'arrêts
- Alertes SMS et/ou e-mail
(inscription gratuite sur www.carjaune.re)



LES CHANTIERS **SÉCURISÉS** ET LES ROUTES SOUS SURVEILLANCE

LA SÉCURISATION DES DIFFÉRENTS CHANTIERS RÉGIONAUX ET LE RENFORT DE TRAVAUX ONT ÉTÉ MIS EN OEUVRE IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ANNONCE D'URGENCE SANITAIRE (DÉCRET DU 17 MARS / ÉTAT). NRL, PONT DE LA RIVIÈRE SAINT-DENIS, PONT DE LA RIVIÈRE DES GALETS... ONT AINSI CESSÉ TOUTES ACTIVITÉS POUR ÊTRE CONFORMES AUX OBLIGATIONS.

Dans le contexte très particulier de crise sanitaire, les ministères du Travail et de la Santé, et les organisations professionnelles du BTP ont élaboré un guide de prévention «COVID-19 et chantiers du BTP» a été agréé par l'État. Il pourra permettre aux entreprises d'étudier les conditions d'une reprise de leur activité et, les possibles dans le respect prioritaire de la sécurité des personnes œuvrant sur ces chantiers, d'envisager en relation avec le Maître d'Ouvrage et ses assistants (maître d'oeuvre, coordinateur sécurité prévention santé) la reprise des travaux.

Sécurisation des chantiers régionaux

→ L'ensemble des chantiers routiers et de construction arrêtés et mis en sécurité :

- > Le chantier de construction du pont de la Rivière des galets ;
- > Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) ;
- > Les 14 opérations de réhabilitations des lycées, CRR et centres de formation ;
- > Les 50 chantiers de réparations courants.

→ Les chantiers qui devaient démarrer et dont le lancement est différé par les entreprises :

- > Le nouveau pont sur la rivière St Denis (NPRSD) , à l'entrée du chef lieu

> Le nouveau pont sur la ravine des Grègues à l'entrée ouest de St Joseph.

Les routes nationales sécurisées

La gestion des routes nationales est une compétence régionale. Le **CRGT** (Centre Réunionnais de Gestion du Trafic) reste mobilisé même en équipe réduite pour un accompagnement **7 jours/7 et 24h/24** afin de surveiller le réseau, informer les automobilistes sur leur trajet et les prévenir des dangers éventuels.

Les patrouilles de la Direction des routes restent en activité pour accompagner les automobilistes, surveiller le trafic et intervenir en cas d'incidents routiers.

Une surveillance renforcée est maintenue sur certaines sections du réseau, en particulier sur la route du littoral et la RN5, route de Cilaos, notamment sur le tronçon au droit d'Ilet Furcy Il est rappelé que les infrastructures et services de transports restent utilisables en cette période de crise, mais principalement aux services de ceux qui doivent continuer à travailler, pour la santé et la sécurité des Réunionnais, pour répondre au besoin de la population, à l'approvisionnement, à la continuité de la vie économique,...



CRGT : INFOS ROUTES

→ 0262 97 27 27



LA RÉGION RÉUNION AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS ET DES BANQUES ALIMENTAIRES

LA CRISE SANITAIRE ET LE CONTEXTE DE CONFINEMENT LIÉS À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 IMPACTENT PARTICULIÈREMENT LES PLUS FRAGILES ET APPELLENT À UNE ACTION RAPIDE ET EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE. LA RÉGION RÉUNION A MIS EN PLACE UN FONDS D'URGENCE DE 3 MILLIONS D'EUROS, DESTINÉ AUX ASSOCIATIONS ET BANQUES ALIMENTAIRES POUR VENIR EN AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ ET D'ISOLEMENT.

La Région Réunion accompagne depuis plusieurs années les associations et les banques alimentaires sur le volet investissement, en priorité pour leur permettre d'acquérir du matériel : équipement de stockage, transport des denrées, camion, matériel, réfrigérateurs...

Cette aide régionale a été élargie pour répondre à la situation de crise actuelle sans précédent.

À ce titre la collectivité a débloqué une

première enveloppe financière de plus d'**1 million d'euros** :

→ **plus de 600 000 euros** pour la mise en place de secours d'urgence et de colis alimentaires ;

→ **près de 400 000 euros** pour les dépenses d'investissement (acquisition de matériel, camionnettes, réfrigérateurs...). Lors de l'assemblée plénière du 10 avril 2020, une enveloppe supplémentaire a été actée.



SOUTENIR LES STAGIAIRES RÉUNIONNAIS : FORMATION À DISTANCE ET MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION

LA SUSPENSION DE L'ACCUEIL EN PRÉSENTIEL DANS LES ORGANISMES DE FORMATION A NÉCESSITÉ LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES MODALITÉS DE FORMATION À DISTANCE. AFIN DE FAVORISER SA MISE EN ŒUVRE PAR LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPÉRATEURS ET FAVORISER UN ÉGAL ACCÈS À LA FORMATION, LA RÉGION RÉUNION A TRAVAILLÉ À UNE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE.

LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE A ÉGALEMENT DÉCIDÉ DE MAINTENIR LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT.

→ UNE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE POUR QUI ?

Pour tous les organismes de formation partenaires de la Région qui le souhaitent et pour les stagiaires de la formation professionnelle.

→ QUEL CONTENU ?

Les ressources pédagogiques déployées par le Ministère du Travail.

→ OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Sur le site de Réunion Prospective Compétence : www.rpc.re

LE MAINTIEN DE LA REMUNERATION DES STAGIAIRES

→ DANS QUELS CAS ?

La rémunération est versée aux stagiaires pendant toute la période de confinement, la limite de la durée de la formation, si celle-ci se termine pendant la période de confinement.

→ ET APRÈS ?

À la levée du confinement, les stagiaires sont appelés à se rapprocher de leur organisme de formation ou de leur conseiller si la formation a été annulée.



ÉDUCATION

Afin d'assurer la continuité pédagogique dans le contexte du confinement, les 44 400 lycéens de La Réunion ont bénéficié d'un ordinateur POP.

Les animateurs Pop des lycées sont à leur disposition pour la maintenance du matériel. Les 63 assistants informatiques sont également mobilisés et apportent leur concours, en partenariat avec le rectorat, pour assurer la fonctionnalité des liens académiques.

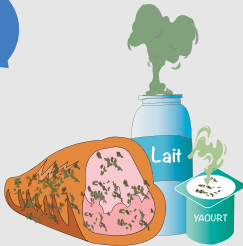


POUR LES DÉTAILS ET CONDITIONS DE CE
MAINTIEN DE RÉMUNÉRATION :
www.regionreunion.com

QUELQUES ASTUCES

POUR BIEN GÉRER MES DÉCHETS PENDANT LE CONFINEMENT

01



JE LIMITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : LES PRODUITS FRAIS, QUI EN GRANDE QUANTITÉ, RISQUENT DE SE PÉRIMER ET DE FINIR À LA POUBELLE ! PENSEZ À VÉRIFIER LES DATES DE CONSOMMATION, CONGELEZ CE QUI PEUT L'ÊTRE ET CUISEZ LES RESTES.

02



JE PEUX FAIRE DU PAILLAGE, DU COMPOSTAGE ET DU BROYAGE À LA TONDEUSE : EN ÉTALANT LES DÉBRIS VÉGÉTAUX AU PIED DES HAIES, MASSIFS OU POTAGERS, EN DÉPOSANT DANS LE COMPOSTEUR MES DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN.

03



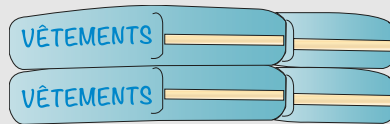
JE LAISSE FAIRE LA NATURE : UNE TONTE « MULCHING » PERMET DE NOURRIR LE GAZON EN LAISSANT LA TONTE FINE SÉCHER SUR LE SOL.

04



JE NE PEUX PAS BRÛLER LES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT ! (ET PASSIBLE D'UNE AMENDE DE 450 EUROS). ODEURS, FUMÉES ET PRODUCTION DE POLLUANTS, DONT DES PARTICULES FINES DANGEREUSES POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT. PAR EXEMPLE : BRÛLER 50 KGS DE VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE ÉMET AUTANT DE PARTICULES FINES QUE 13 000 KM PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL.

05



JE STOCKE AU MAXIMUM LES TEXTILES : POUR NE PAS SURCHARGER LES OPÉRATEURS DE RAMASSAGE. SI VOUS PROFITEZ DE CETTE PÉRIODE POUR FAIRE VOTRE MÉNAGE DE PRINTEMPS DANS VOS PLACARDS, REGROUPEZ LES VÊTEMENTS DANS DES SACS BIEN FERMÉS ET ATTACHEZ LES CHAUSSURES PAR PAIRES.

06



JE PENSE À BOIRE L'EAU DU ROBINET POTABLE ET ÉVITER AU MAXIMUM D'UTILISER DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE. PENSEZ ÉGALEMENT À ÉCRASER ET APLATIR VOS DIFFÉRENTS EMBALLAGES POUR GAGNER DE LA PLACE.

07

JE NE METS PAS LES DÉCHETS VERTS DANS MES POUBELLES ET JE STOCKE AU MAXIMUM LES DÉCHETS ENCOMBRANTS ET DANGEREUX.



SUIVEZ-NOUS SUR



www.regionreunion.com

#ConfinésMaisPasCoupésDuMonde

LES MUSÉES RÉGIONAUX, KÉLONIA, CITÉ DU VOLCAN, STELLA MATUTINA, MADOI MAISON ROUGE ET LA VILLA, SONT FERMÉS AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE, EN RÉPONSE AU DÉCRET DU GOUVERNEMENT. LA RÉUNION DES MUSÉES RÉGIONAUX FAIT LE CHOIX DE METTRE À PROFIT CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT POUR PARTAGER, SUR LEURS RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET, DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, HISTORIQUES, DES COLLECTIONS...



KELONIA VOS PHOTOS PEUVENT ÊTRE UTILES

C'est le moment de faire le tri dans vos photos sous marines... et de contribuer au Programme de Science participative par Photo-identification des tortues marines !!! Si vos photos concernent des tortues déjà identifiées, vous aurez accès aux données acquises sur elles (nom, date d'identification...). Et si votre tortue photographiée est inconnue, vous pourrez proposer un nom de baptême pour elle !

→ Alors, vous voulez participer ?
C'est par ici : <https://museesreunion.fr/kelonia/>



CITÉ DU VOLCAN CONFÉRENCES FILMÉES

Vous avez raté la dernière conférence scientifique à la Cité du Volcan ? Pas de panique, notre équipe en a fait une captation... Le thème ? Le voici : « 40 ans d'activité à l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise ». Une conférence présentée par Aline Peltier, directrice de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise... et c'était le 7 mars dernier. Et en bonus en ces temps de confinement, l'intégralité de nos conférences filmées est à retrouver sur notre chaîne Youtube :

→ <https://www.youtube.com/user/ReuniondesMuseesRMR>



MADOI HISTOIRES ET REBUS

Régulièrement le facebook du MADOI vous propose un peu de lecture sur l'histoire de La Réunion, à l'image du 1^{er} épisode sur la Maison Rouge et La Villa. Mais aussi des jeux, sous forme de Rébus... Restez connecté pour découvrir la suite des épisodes.

→ Plus d'infos : <https://www.facebook.com/madoireunion/>



STELLA MATUTINA LE SAVIEZ-VOUS ?

Au XIX^{ème} siècle à La Réunion, se déplacer à bord d'une charrette « anglaise » tirée par un cheval, pour aller à la messe par exemple, était une façon d'afficher sa réussite sociale et économique...

Depuis 2017, le Musée Stella Matutina présente l'un des derniers exemplaires non transformés de ce type de transport individuel.

→ Plus d'infos sur cette pièce exceptionnelle par ici : <https://museesreunion.fr/musees-stella-matutina/>



SUR NOTRE SITE WEB : www.museesreunion.fr

À SUIVRE LES MUSÉES SUR FACEBOOK :

→ @KeloniaRMR | → @VolcanRMR | → @StellaRMR | → @madoireunion | → @SPLRMR

SUR TWITTER : <https://twitter.com/MuseesRegionaux>

SUR INSTAGRAM :

→ kelonia_rmr | → citeduvolcan_rmr | → madoi_rmr | → stellamatutina_rmr





VIVEZ LE CONFINEMENT AVEC LES SPORTIFS RÉUNIONNAIS SOLIDAIRES

ILS SONT CHAMPIONS DU MONDE, CHAMPIONS DE LA RÉUNION OU ENTRAÎNEURS, ILS ET ELLES NOUS FONT VIVRE LEUR QUOTIDIEN DEPUIS CHEZ EUX.



SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT, DE RELAXATION, DE MUSCULATION
EN MODE #RESTLAKAZ

VENEZ FAIRE DU SPORT AVEC O'SPORT

Garder la forme et le moral en suivant votre émission préférée !

→ Rendez-vous sur la page facebook O'tv



AVEC JEAN-LOUIS PRIANON

#NOTRE
MISSION
SERVIR
LA RÉUNION



LA RÉGION ASSURE LA PERMANENCE DE SES MISSIONS

DES NUMÉROS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION
SONT OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

SPORT → 06 92 91 20 18
CULTURE → 06 92 72 10 94
MOBILITÉ → 02 62 31 67 87
EMPLOI VERT → 06 92 88 78 59
FORMATION → 02 62 92 22 30
ÉDUCATION → 0262 30 85 95
ÉCONOMIE → 0262 92 24 56
ENVIRONNEMENT → 0262 48 70 20
AMÉNAGEMENT → 0262 48 75 03
LOGEMENT → 0262 67 14 40
ROUTES → 0262 97 27 27

| NOUVEAU* |

MESURES COVID19

POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES L'EMPLOI

**PLAN RÉGIONAL
DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL**

CONNECTEZ VOUS
SUR WWW.REGIONREUNION.COM
ET FAITES VOS DÉMARCHES SUR
LA **PLATE-FORME*** DÉDIÉE
AUX AIDES ÉCONOMIQUES



NUMÉRO D'ACCUEIL GÉNÉRAL

0262 48 70 00

Merci de contacter le numéro correspondant à votre demande

Prenez soin de vous et
respectez les consignes pour collectivement
participer à la lutte contre cette épidémie